

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de qualification

A.M. 07-10-2020

M.B. 22-10-2020

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, les articles 37 à 39;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de qualification;

Considérant la demande du 10 juillet 2020 de l'ASBL Fédération Infor Jeunes (FIRJWB), qui sollicite le remplacement de ses représentants,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1, 1^o, de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de qualification, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «Mme LAMEETE Chantal rue Godefroid, 20 5000 NAMUR» sont remplacés par les mots «Mme BERGER Lindsay Rue Armée Grouchy 20 5000 Namur»;

2^o les mots «M. ROUSSEAU Nicolas» sont remplacés par les mots «M. JACOB Raphaël».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles le 7 octobre 2020.

V. GLATIGNY